

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 17 juillet 2018

Membres présents :

MM. Claude MERCIER, Jean-Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Jacques-Hervé RIFFAUD, Julien CARNOT, Benjamin SEVESSAND.

Absent excusé avec pouvoir :

Marie-Anne LE METAYER, pouvoir donné à Benjamin SEVESSAND

Secrétaire de Séance :

Michelle Plocki. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose que le point 8 de l'ordre du jour soit repoussé au prochain Conseil Municipal, vu que les documents n'ont pas pu être transmis aux conseillers pour prise de connaissance avant ce soir.

01°/ Approbation du PV du 11/06/2018

Approbation à l'unanimité – 9 - (dont 1 pouvoir).

02°/ Point sur le projet « Alvéoles » pour le Relais des Skieurs

Comme il faut relier la salle du Relais avec la salle communale du bas et le Point Info, le restaurant est classé en établissement recevant du public de 4^{ème} catégorie, ce qui implique des passages de commission de sécurité tous les 5 ans et des vérifications annuelles, entraînant quelques remises aux normes. La société SOCOTEC a réalisé un audit et étant donné la période estivale, il sera compliqué de mettre en œuvre les mises aux normes pour début septembre, « Alvéoles » ne pourra donc pas ouvrir dès la Fête de la Pesse comme espéré. Les travaux d'aménagement avancent bien et seront terminés pour début septembre.

Cela donne un peu plus de temps pour l'établissement du bail. Mme Marion Didier (juriste de l'AMF) a étudié ce bail comme nous lui avons demandé, pour elle il est conforme. Cela permettra aussi de prendre le temps de reprendre les contrats de fournitures gaz et électricité au nom de la société coopérative d'intérêt collectif, pour simplifier la gestion et limiter les risques d'impayés pour la commune. Le projet de bail sera envoyé à chaque conseiller pour en prendre connaissance avant le prochain Conseil Municipal.

La SCIC est en cours de constitution. Un gros travail sur les statuts a été fait. L'AG constitutive aura lieu le 30 août. Lors du prochain Conseil Municipal il faudra désigner une personne référente au sein du Conseil, qui sera l'interlocuteur de la SCIC, et sur la participation ou non à la SCIC.

Il y a déjà trois dates de manifestations de prévues pour le début septembre, dont la fête de la Pesse, le comice agricole et un mariage, une décision du Maire suffira pour des locations de salle habituelle. (contrats avec la commune, et la salle communale est également réservée pour un mariage le 08/09)

03°/ Point sur le bâtiment du Relais des Skieurs et sur le LACAS

La remise de l'audit énergétique (financée à 80 % par le PNR et la Région) a eu lieu mercredi 11 juillet en mairie. L'audit nous propose 4 programmes de travaux plus ou moins ambitieux. Nous pouvons espérer profiter du dispositif EFFILOGIS avec des subventions conséquentes à partir du moment où nous visons une rénovation de niveau Bâtiment Basse Consommation (environ 45 % de subvention). Il faudrait aussi aller chercher d'autres subventions : Région, LEADER, etc., surtout si l'on intègre de nouveaux aménagements pour un projet ambitieux et innovant.

Il faut aussi intégrer dans la réflexion les logements qui sont à rénover, à l'occasion de ces travaux sur l'enveloppe. Les studios sont en mauvais état et le mode de chauffage n'est pas adapté. Dans un premier temps, il faut donc compléter le travail de la programmiste par un volet logement, puis le cas échéant, lancer une consultation d'étude des futurs travaux par un architecte. Cette étude peut être financée à 50 % par EFFILOGIS dans la limite de 30 000 euros.

Maïa Rabinowitz, programmiste mandatée par la Com Com, a reçu cet audit et va s'en servir pour compléter le scénario d'intégration du LACAS au bâtiment du Relais des Skieurs.

Un groupe de travail (au sein du Conseil Municipal) va s'emparer de ce sujet et travailler sur un cahier des charges, réfléchir au devenir de ce bâtiment et de ses logements. Il y aura sur cette base une décision à prendre en Conseil Municipal sur le principe d'engager une étude d'architecte.

04°/ Diagnostic logements communaux :

Il faut faire un diagnostic amiante dans les bâtiments appartenant à la commune (après vérification hors conseil, il a été fait en 1998 sur le Centre commercial, le bâtiment polyvalent et la mairie/école par SOCOTEC).

Nous pourrions commencer par le bâtiment de Mairie/école. Dossier technique amiante pour la mairie/école : 375 euros H.T. et 137 euros H.T. pour le logement.

Le Conseil Municipal délibère et accepte ce diagnostic par 9 voix pour (dont un pouvoir)

05°/ Déneigement : projet d'un nouveau plan de déneigement.

Un plan de déneigement existe depuis plusieurs années. Il ne répond pas à toutes nos attentes. Il n'est pas toujours juste et il coûte très cher à la commune.

Arrivée de Dominique GRENARD à 20h45.

Il y a eu une réflexion en commission « services techniques et urbanisme » pour établir un nouveau plan de déneigement, après avoir auditionné les prestataires et l'employé municipal. Il apparaît que la Commune doit se recentrer sur ses compétences, à savoir le déneigement des voies communales actuellement déneigées et des espaces publics communaux.

Pour la voie départementale desservant la Semine (RD 25 E4 sur le Jura et RD 48a sur l'Ain), que la commune faisait déneiger pour le compte des Conseils départementaux de l'Ain et du Jura deux solutions sont envisageables :

- Sous-traitance intégrale à un prix convenable à condition de trouver un sous-traitant (et de le déclarer auprès des Départements) ;
- Résiliation auprès des Départements du Jura et de l'Ain des commandes et conventions. Ceux-ci feront alors leur affaire de déneiger la route départementale.

D'autre part, le déneigement des voies privées était proposé moyennant un forfait pour la saison, ce qui allongeait considérablement le travail de déneigement et nécessitait de sous-traiter le déneigement de la voirie communale. Il faut noter que notre engin de déneigement (Unimog) a déjà 15 ans, que son embrayage n'est pas conçu pour des changements permanents de marche avant/arrière et que le coût d'un nouvel engin est estimé à environ 140 000 euros.

Le budget communal étant fragile, il faut limiter le recours à la sous-traitance et recentrer l'usage de notre engin à ce pour quoi il est adapté. Ceci peut représenter environ 35 000 euros d'économie pour un hiver très enneigé. La Commune ne proposera donc plus de prestations de service de déneigement des voies et espaces privés. Les habitants devront faire appel directement au prestataire de service de leur choix. Une réunion publique sera organisée début septembre pour informer les citoyens de la commune des décisions qui seront prises par le Conseil Municipal, pour que chacun(e) puisse s'organiser pour l'hiver à venir.

Il sera important d'évaluer ce nouveau plan de déneigement à la fin de l'hiver prochain, pour pouvoir l'ajuster à l'avenir.

Vote : Approuvé à 7 voix pour (dont un pouvoir) et 3 abstentions.

Autorisation est donnée au maire pour signer une éventuelle dénonciation des conventions passées avec le département du Jura (RD 25^E4) et le département de l'Ain (RD 48a)

06°/ Route de la Borne au lion

Claude Mercier propose un vote à bulletin secret avec deux propositions :

Choix n° 1- Le conseil municipal affirme sa volonté que la route de la Borne au Lion reste fermée en période hivernale à l'intérieur des dates de gestion du domaine skiable géré par la CCHJSC.

Devant les difficultés techniques, environnementales et financières soulevées, la réflexion à un trajet de piste de ski de fond alternatif est abandonnée.

Choix n° 2- Le conseil municipal souhaite poursuivre la réflexion sur un trajet de piste de ski de fond alternatif permettant, à terme, de dissocier la piste de ski de fond et la route pour une ouverture de celle-ci.

Il exprime son regret de devoir faire ce choix brutal, mais il est urgent de pouvoir se prononcer sur le devenir de cette route.

Jean-Yves Comby fait part de son incompréhension quant à l'abandon de la réflexion sur un trajet de piste de ski de fond alternatif, vu que le comité consultatif était près de la fin de son travail. Il décide de ne pas prendre part au vote.

- Choix 1- : 7 voix
- Choix 2- : 2 voix

Le Comité consultatif est officiellement dissout. Claude Mercier va répondre aux riverains à leur lettre de 2015 et va les recevoir début septembre pour préparer l'hiver prochain.

07°/ Assainissement : nouveaux tarifs.

M. Le Maire rappelle la délibération du 26 juillet 2017 qui fixait les tarifs de la redevance à l'assainissement : 96 € de prime fixe appliquée en septembre 2017 et 0,97 €/m³ d'eau consommée appliqué en septembre 2018.

Il propose de revoir les tarifs pour la facturation annuelle de cet automne. Le Conseil Municipal, considérant les difficultés à équilibrer le budget annexe « assainissement », délibère et :

- fixe par 9 voix pour dont un pouvoir et une voix contre, le montant de la prime fixe (ou abonnement) à 96 euros, tarif appliqué en septembre 2018.
- fixe par 8 voix pour (dont un pouvoir), 1 voix contre et 1 abstention, le tarif du m³ d'eau consommée à 1 euros. Ce tarif sera appliqué en septembre 2019.

- Demande de logement de Marie Delalande

Le Conseil Municipal délibère et accepte à 10 voix dont un pouvoir, de lui louer un studio.

Fixe le montant du loyer mensuel à deux cents euros ; fixe le montant mensuel de la provision sur charges à 65,00 € ; un réajustement sera fait tous les trimestres.

Questions diverses

- Réflexion pour préparer une délibération au prochain Conseil Municipal pour permettre au maire de signer des baux sans attendre l'intervalle des Conseils Municipaux.

- Les composteurs collectifs ont été livrés par le SICTOM. Ils seront mis en place avec des panneaux explicatifs très prochainement.

Courriers divers

- Commission de sécurité en Sous Préfecture le 26 juillet pour les Erables.

- 14 septembre, le SYDOM du Jura fête ses 30 ans à Lons le Saunier.

- 16^{ème} expo des artistes amateurs du Haut-Jura, du 21 juillet au 5 août. Vernissage vendredi 20 juillet à 18h00.

- 53^{ème} rassemblement des Amis de la Borne au lion ce 22 juillet à la Borne.

- 28 juillet Balade poétique proposée par la Compagnie des Chercheur d'Air et financée par la commune et le Comité des fêtes. Rdv à 17h15 au point info. Spectacle tout public, gratuit.

Un barbecue participatif clôturera la soirée, à la Croix des Couloirs.

La séance est levée à 22h55

Prochain conseil municipal le mardi 4 septembre 2018 à 19h00

Non approuvé